

TABLEAU DES INDEMNITES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOURBIES

Annexe à la délibération n° 024 du 06 avril 2024
Vu le CGCT, notamment son article L 2123-20-1 ;
Indemnités allouées aux membres du conseil municipal :

Maire :

Taux : 8%
Montant annuel : 3 3946.10€

Adjoints :

	Taux	Montant annuel de l'indemnité (en euros)
1^{er} adjoint	6.5%	3 206,21€
2^{ème} adjoint	6.5%	3 206,21€

Conseillers municipaux :

	Taux	Montant annuel de l'indemnité (en euros)
M. ALBE Jean-Luc	6.5%	3 206,21€
M. BALSAN Laurent	4.5%	2 219,68€
M. ESCANDE Renaud	0%	0.00€
M. PONCELET Jean-Marie	4.5%	2 219,68€
M. RAGUES Christian	4.5%	2 219,68€
Mme THERIC Corinne	4.5%	2 219,68€
Mme JOSSINET Gaëlle	4.5%	2 219,68€

Montant total des indemnités allouées : 24 663.12 euros.

Montant de l'enveloppe indemnitaire globale : 26 665.08 euros.

